



# Conseil économique et social

Distr. générale  
31 décembre 2021  
Français  
Original : anglais

---

## Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

### Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

#### 186<sup>e</sup> session

Genève, 8-11 mars 2022

Point 4.8.10 de l'ordre du jour provisoire

#### Accord de 1958 :

Examen de projets d'amendements à des Règlements ONU  
existants, soumis par le GRSG

## Proposition de complément 2 à la version originale du Règlement ONU n° 162 (Dispositifs d'immobilisation)

### Communication du Groupe de travail des dispositions générales de sécurité\*.\*\*

Le texte ci-après, adopté par le Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) à sa 122<sup>e</sup> session (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/101, par. 82), est fondé sur le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2021/29. Il est soumis au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et au Comité d'administration de l'Accord de 1958 (AC.1) pour examen à leurs sessions de mars 2022.

---

\* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.

\*\* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour 2022 tel qu'il figure dans le projet de budget-programme pour 2022 (A/76/6 (titre V, chap. 20), par. 20.76), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements ONU en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.



*Paragraphe 5.2.1.1, modification sans objet en français.*

---